



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17 / 06 / 2024

Dossier complet le : 22 / 07 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-7965

1 Intitulé du projet

Construction d'une salle omnisports avec blocs d'escalade sur la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou / Maine-et-Loire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 8 4 2 8 3 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GODIN

Prénom(s)

Eric

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus 44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs	Le projet comprend la construction d'une salle omnisports et d'un parking de 85 places de stationnement.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste dans la construction d'une salle omnisports de 2369 m² dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Création d'un espace omnisports de 1276 m² dédiés aux associations et aux scolaires, homologué au niveau régional pour la pratique du basket.
- Création d'un espace dédié à la pratique du bloc d'escalade, en continuité de l'espace omnisports, d'une superficie de 407m², homologué au niveau national pour les compétitions.
- des espaces communs d'une surface de 276 m² (espace forum et convivialité, espace de coworking pour les associations, infirmerie et local antidopage, sanitaires visiteurs)
- des locaux annexes d'une superficie de 183 m² (sanitaires et vestiaires)
- des locaux services généraux et techniques d'une superficie de 103 m² et des espaces de circulation de 124 m².

Le projet est réalisé sur un seul niveau, en suivant la déclivité naturelle du terrain. Un ascenseur est toutefois nécessaire pour relier l'espace d'entrée, vestiaires, forum, avec l'espace omnisports. La salle neuve est construite en face d'un équipement existant, et relié à celui-ci par une galerie couverte, non fermée.

4.2 Objectifs du projet

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou a engagé depuis de nombreuses années une réflexion sur le devenir de son complexe sportif des Vignes d'Oule, dans un contexte d'accroissement des besoins du tissu associatif, de développement de nouvelles pratiques sportives et de vieillissement de la salle existante. Construite en 1984, la salle actuelle ne permet en effet plus de répondre aux besoins de la population et des associations.

Une étude réalisée avec le CAUE a permis d'aboutir à une programmation architecturale pour la construction d'une nouvelle salle de sports, dans la continuité de la salle existante, ainsi que pour la rénovation de la salle existante. A la suite d'un concours d'architecte, le cabinet ATOME a été désigné en juin 2023 pour la conduite de ce projet. Le projet est scindé en deux phases : la création d'une nouvelle salle omnisports comprenant des blocs d'escalade dans un premier temps, avant d'engager la rénovation de la salle existante. La partie bloc escalade a été conçue avec la Fédération d'escalade, en réponse au développement de la discipline et au manque d'équipements.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les étapes suivantes :

- Gros oeuvre : terrassements, fondations semi profondes par massifs isolés et puits avec un ancrage de 30 cm minimum dans la couche d'argile, béton de propreté - gros béton, plancher type dallage béton armé et dalle béton portée, canalisations enterrées - fourreaux, superstructure type PREMUR béton / voile BA et parpaings, ouvrages extérieurs – escaliers préfa, gradins extérieurs.
- Charpente bois lamellée collée et massif, murs à ossature bois, façade à ossature bois, habillage et / ou isolation des façade par bardage bois lames verticales et métallique type bacs acier laqué.
- Etanchéité membrane bitumineuse support de panneaux photovoltaïques ou auto protégée.
- Menuiseries extérieures en aluminium à rupture de ponts thermiques.
- Serrurerie, cloisons sèches, menuiseries intérieures bois, faux plafonds, carrelage faïence, sols sportifs résine, sols PVC, peinture, élévateur PMR.
- Installation de panneaux photovoltaïques.
- Aménagements extérieurs – VRD.

Installations de chantier prévues sur site (vestiaires, salles de réunion, réfectoire, sanitaires, branchements électriques...).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment et les espaces extérieurs seront gérés et entretenus par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou.

Le fonctionnement de la salle prévoit : entraînements et matchs dans la salle omnisports, activités sportives dans un cadre scolaire, réunions et moments de convivialité dans le cadre des activités sportives des associations dans l'espace prévu à cet effet.

Une note détaillant la réflexion sur l'occupation prévisionnel de la salle figure en annexe.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet de construction d'une salle omnisports avec blocs d'escalade est soumis au dépôt d'un dossier de permis de construire au titre des articles L421-1 et R421-14 du Code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Unité foncière du site (parcelle ZE 0555) / périmètre opérationnel phase 1 Emprise au sol construction neuve Surface aménagements extérieurs (dont parking de 85 places) Hauteur de la construction	15 835 m ² / 10 800 m ² 2869 m ² 4791 m ² 9.95m à l'axe des élévations par rapport au terrain naturel

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi d'Angers Loire Métropole - Zone UC - Urbanisé Destination mixte habitat / activité 100%

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 400m de la ZNIEFF de type 1 "Basses vallées angevines, Prairies alluviales de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir" et à environ 200m de la ZNIEFF de type 2 "Basses vallées angevines"
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur du projet est localisé sur un territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'agglomération d'Angers. Selon les mesures acoustiques réalisées, les niveaux sonores résiduels du secteur à ne pas dépasser pendant l'exploitation sont : - 34.8 db(A) le jour (indice fractile L50) - 29.8 db (A) la nuit (indice fractile LAeq)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet est concerné à son extrémité sud-est par une zone humide probable (source https://sig.reseau-zones-humides.org). Elle est située sur l'emplacement actuel de l'atelier des services techniques, artificialisée depuis des décennies et sans ZH apparente. Les aménagements extérieurs du projet seront perméables et végétalisés, pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales (noue créée à cet effet, aires de stationnements perméables...)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou est concernée par le PPR Inondation (PPRi) Val du Loir approuvé le 29/11/2005
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi applicable à la commune est approuvé et est toujours en vigueur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par une activité industriel, ancienne ou en activité. Cependant 2 anciens sites industriels ou activités de services sont identifiés à moins de 500 m (source : georisques) - Fabrication de produits laitiers située Rue Jean de Rely, à l'arrêt (date inconnue) - Garage, situé Rue Jean de Rely (plus en service, date inconnue)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	La parcelle concernée par le projet se situe à environ 300m de la zone Natura 2000 la plus proche (cf. cartographie en annexe 8.1) : FR5210115 - Basses vallées angevines et prairies de la Baumette - Site de la directive "Oiseaux" FR5200630 - Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et Prairies de la Baumette - Site de la directive "Habitats, faune, flore"
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas la mise en place de nouveaux prélèvements d'eau. La consommation d'eau est essentiellement liée à l'utilisation des vestiaires et sanitaires. Le projet prévoit la récupération des eaux de pluie pour alimenter les sanitaires de la nouvelle salle.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le site en question n'est pas concerné par les remontées de nappes. Aucune donnée sur les eaux souterraines sur site n'est répertoriée (source : portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet nécessite des travaux de terrassement en déblais et l'évacuation d'environ 2000m3 de terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas l'apport de matériaux, mais l'évacuation des terres excédentaires. Les terres végétales provenant des travaux de décapage seront réemployées sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et les équipements existants : - eau potable : alimentation par le réseau à partir de la ressource en eau gérée par Angers Loire Métropole (prélèvement en Loire + nappe alluviale) - rejet eaux usées (sanitaires) dans le réseau géré par Angers Loire Métropole.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur une parcelle non utilisée, entretenue par la commune (fauche d'entretien). Cette zone de prairie se situe entre un lotissement, secteur urbanisé à vocation résidentielle, et un bois situé en secteur PPRi aléa faible. Le projet prévoit la renaturation d'une partie de la parcelle à l'est du site, favorisant ainsi l'implantation de nouvelles espèces sur le site. Les travaux de terrassement seront réalisés en dehors des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Les haies seront conservées (cf note jointe)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à 300 environ des sites Natura 2000 les plus proches, qui sont les basses vallées angevines. Le projet n'aura pas d'impact direct ou indirect sur ces espaces, ni sur les espèces d'intérêt communautaire qui y sont rattachés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une parcelle non utilisée ni exploitée, entretenue par fauche. Il consommera une partie de la prairie occupant le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Deux sites sont répertoriés sur georisques comme ayant connu une activité industrielle (laiterie et garage) à moins de 500m, rue Jean de Rely. Ces sites ne sont plus en activité et aucun risque technologique ne relie ces anciennes activités à la parcelle objet du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site n'est pas située en secteur PPRi, mais est à proximité de parcelles concernées par le PPRi Val du Loir, zone R1 aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier induira un trafic spécifique : engins, apport et évacuation des matériaux, déplacements du personnel... Le fonctionnement de l'équipement impliquera un trafic régulier lié aux activités quotidiennes (scolaires en journée la semaine, associations le soir et le week-end). L'accès au site se fera par le sud (Chemin des Bosquets), une voie d'accès au nord est prévue pour l'arrivée des cars. Le site est bien desservi en accès piéton et vélos.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le fonctionnement de l'équipement sera source de bruit. Une étude acoustique, intégrant la préservation de la tranquillité du voisinage, a été réalisée (cf. annexe 8.2.7)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être engendrées pendant la phase travaux, en fonction de la typologie des engins de chantier utilisés.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit la mise en place d'éclairages (sur le bâtiment et le parking), conçus pour limiter les émissions lumineuses.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est concerné par l'éclairage du complexe sportif actuel et l'éclairage public des lotissements voisins.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets d'air sont engendrés par la ventilation hygiénique double flux double flux qui sera filtré par des filtres G4/F7
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet cherche à limiter l'imperméabilisation pour favoriser une gestion des eaux à la parcelle. Les eaux pluviales seront dirigés vers des noues et une zone humide.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les milieux récepteurs sont sur la parcelle (zones humides et noues créées sur site pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le fonctionnement de la salle engendrera des effluents liés à son utilisation (sanitaires, buvette...). Les eaux usées seront dirigés dans le réseau d'assainissement géré par Angers Loire Métropole, et acheminés vers la station d'épuration de Villevêque qui est en capacité de traiter ce flux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits par le projet correspondent aux déchets de chantier. Ces déchets seront collectés, triés par typologie et dirigés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées. Les déchets liés à l'utilisation de la salle seront collectés et triés puis ramassés par le service de collecte d'Angers Loire Métropole. Un espace pour entreposer les containers est prévu dans le projet.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se situe dans un secteur déjà urbanisé, en continuité d'un équipement sportif existant. Il se trouve à proximité d'un secteur Natura 2000 et PPRI. Le projet architectural cherche à préserver la nature environnante et l'intégration de la future construction dans le paysage. La partie est, à proximité du bois, est laissée en gestion naturelle, une mare est créée pour la gestion des eaux pluviales.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La parcelle dédiée au projet n'a pas d'utilisation spécifique aujourd'hui, le projet n'a donc pas de conséquences sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les caractéristiques du projet susceptibles d'éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement sont les suivantes :

- la plantation d'arbres et de haies sur les différents espaces extérieurs de la salle (entre les places de stationnement, sur la limite séparative entre la parcelle et les habitations, dans les espaces verts communs... au total environ 80 arbres sont prévus), dans une proportion bien supérieure à ce qui existe aujourd'hui sur cette prairie non utilisée. La végétation prévue au projet permettra ainsi de favoriser la biodiversité et de limiter la création d'îlots de chaleur. Les places de stationnement seront perméables (chaussée végétale, pavés à joints végétalisés). En dehors des espaces plantés, les espaces communs seront traités en prairie extensive pluriannuelle fleurie.
- gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle. L'excédent des eaux pluviales de surface sera dirigé vers des espaces d'infiltration. Les eaux pluviales de toitures seront dirigées vers une noue d'infiltration végétalisée, qui contribuera également à la biodiversité. La parcelle conserve sa topographie générale et des travaux de nivellement permettront les écoulements pour une gestion en surface des eaux pluviales. Les aménagements extérieurs seront constitués d'espaces perméables et végétalisés (les voies de desserte s'infiltreront sur les places de stationnement et dans les noues), d'espaces verts simples et naturels, de revêtements d'accès piéton perméables et végétalisés. Une noue est créée pour l'infiltration naturelle des eaux pluviales excédentaires. Cet aménagement va considérablement améliorer l'infiltration des eaux pluviales sur le site.
- Le nouveau bâtiment est conçu pour limiter sa consommation énergétique (voir étude technique) : système de mur trombe captant la chaleur pour la restituer dans la salle l'hiver, panneaux photovoltaïques en toiture, récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires, isolation optimale du bâti, utilisation de matériaux biosourcés...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction d'une nouvelle salle de sport sur le site des Vignes d'Oule intègre pleinement les enjeux environnementaux dans sa conception (gestion des consommations d'énergie, gestion des eaux de pluie, production d'énergie photovoltaïque, isolation du bâti etc.). Le projet se veut respectueux de son environnement direct, en favorisant une insertion paysagère compatible avec les espaces naturels environnants et les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

Pour ces raisons, il ne paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8.2.1 - Etude préalable réalisée par le CAUE Maine-et-Loire (étude du site, diagnostic d'usages, éléments de programmation) 8.2.2 - Etude géotechnique de conception APD - GINGER	☒
2	8.2.3 - Extrait du Plan de Prévention du Risque Inondation	☒
3	8.2.4 - Diagnostic acoustique - DB Acoustic 8.2.5 - Notice technique APD - AB Ingénierie	☒
4	8.2.6 - Précisions apportées sur les zones humides probables, les haies et la phase travaux.	☐
5		☐

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Godin

Prénom Eric

Qualité du signataire	Maire
-----------------------	-------

À Rives-du-Loir-en-Anjou

Fait le 14/06/2024

Signature
numérique de
Godin Eric
Date :
2024.07.22
16:23:59
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)